



COMMISSION EUROPÉENNE

*Bruxelles, le 26.3.2020
C(2020) 1922 final*

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier le Sénat pour son avis politique concernant l'usage de la langue française dans les institutions européennes.

La Commission est convaincue que les langues parlées dans les États membres font partie intégrante du patrimoine culturel des citoyens européens. Elle demeure fondamentalement attachée au principe du multilinguisme et à sa promotion, car elle considère qu'il est indispensable pour la légitimité démocratique et la transparence de l'Union que les citoyens puissent communiquer avec ses institutions et lire la législation de l'Union dans leur langue nationale, et participer au projet européen sans être confrontés à la barrière de la langue.

Dans cette perspective, la Commission promeut activement l'usage et la connaissance des langues officielles et de travail de l'Union européenne, y compris la langue française.

La Commission prend très au sérieux les craintes exprimées par le Sénat concernant la disponibilité rapide et en bon français des documents des institutions.

Le multilinguisme et le respect des différentes langues et cultures européennes sont au cœur de la communication de la Commission avec les citoyens européens.

La Commission constate comme le Sénat que les sites Internet des institutions, agences et autres organismes de l'Union européenne sont souvent la première source d'information des citoyens sur l'activité de ceux-ci et représentent de ce fait un outil essentiel au service du contrôle démocratique et de la compréhension de l'Union européenne. À cet égard, l'objectif de la Commission est de trouver un équilibre raisonnable entre les nombreuses langues parlées par les citoyens de l'Union et des considérations pratiques

*M. Jean BIZET
Président de la commission
des affaires européennes du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS*

cc.

*M. Gérard LARCHER
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS*

telles que le coût des traductions. Les sites web des Représentations de la Commission dans les Etats membres où le français est une langue officielle sont publiés en français.

Toutes les campagnes de communication de la Commission ciblant le grand public (citoyens européens) sont diffusées dans les 24 langues officielles de l'UE ou dans les langues des États membres dans lesquels une campagne est en cours¹. La Commission tient à ce que le contenu ne soit pas seulement traduit mais également adapté aux réalités nationales et régionales.

Lorsque l'on parle du régime linguistique interne des institutions européennes, tel qu'établi par le règlement 1/1958 portant fixation du régime linguistique de la Communauté Économique Européenne², il est important de noter que la compétence de la Commission se limite à déterminer les modalités d'application de ce régime linguistique pour ce qui la concerne. Au sein de la Commission, chacun est libre de s'exprimer dans une ou plusieurs des langues officielles et de travail. En particulier, il n'y a pas de restrictions internes à la rédaction des documents en français.

Concernant la Conférence sur l'avenir de l'Europe, la Commission a proposé une plateforme multilingue en ligne garantissant la transparence des débats et favorisant une participation étendue à ceux-ci. Le suivi des conclusions et recommandations des différents débats de la Conférence se fera conformément au régimes linguistiques en vigueur dans les institutions concernées. Les Dialogues avec les citoyens (dont plus de 110 ont eu lieu en France entre 2015 et 2020) sont toujours organisés dans la langue de l'Etat membre ciblé, en français là où la langue française est langue officielle. Tous les événements dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe suivront le même principe ou offriront une interprétation dans les langues des participants.

En espérant que ces précisions répondront aux questions soulevées par le Sénat, nous nous réjouissons, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

*Maros Šefčovič
Vice-président*

*Dubravka Šuica
Vice-présidente*



¹ Par exemple :
https://europa.eu/investeu/home_fr,
https://europa.eu/euandme/frontpage_fr

² <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1958R0001:20130701:FR:PDF>

